



Direction Générale des Services

DGA – Aménagement du Territoire  
Pôle Routes et Mobilités

Dossier suivi par : V. Andrieu  
Références : D18-002713  
T : 04 67 67 77 62  
E : [vandrieu@herault.fr](mailto:vandrieu@herault.fr)

Montpellier, le

05 JUIN 2018



AT/43000

MONSIEUR JULIEN SAVARY  
DELEGUE REGIONAL AF3V  
9 RUE BOURDON  
31200 TOULOUSE

Monsieur,

Votre association attire mon attention sur l'impraticabilité et la discontinuité de la piste cyclable du Lido entre le Petit Travers et le Grand Travers à Manguio-Carnon durant les épisodes pluvieux importants des derniers hivers.

Pour pallier ces problèmes ponctuels, vous me faites part de plusieurs propositions telles que la révision du tracé de la piste, la circulation des cycles sur la RD62 et sur le chemin de halage du canal du Rhône à Sète.

Les deux premières propositions ne peuvent recevoir de suite favorable.

En effet, la piste cyclable à Manguio-Carnon a été conçue dans le cadre de l'aménagement du Lido visant à protéger la zone littorale et son tracé répond à des enjeux règlementaires et environnementaux. Un tracé alternatif à travers le cordon dunaire n'est donc pas envisageable.

Ensuite, la RD62 est une infrastructure à grande circulation supportant un trafic de transit important de l'ordre de 35 000 v/j en moyenne sur l'année, avec des pointes de l'ordre de 49 000 v/j en période estivale, comprenant le passage de convois exceptionnels, avec une vitesse limitée à 110 km/h. Ouvrir la circulation à des cyclistes sur cet axe ne serait pas sécuritaire.

En revanche, une expérimentation avec Voies Navigables de France, l'Agglomération du Pays de l'Or et le Département est actuellement en cours de mise au point pour permettre l'utilisation du chemin de halage du canal du Rhône à Sète, section comprise entre La Grande-Motte et Carnon, par les cycles.

Si les résultats sont positifs, ce nouvel axe offrirait l'avantage de créer une boucle cyclable autour de l'Etang de l'Or, de raccorder les projets cyclables le long de la RD61 entre Lunel et La Grande-Motte et la RD62E2 à Palavas les Flots. Il pourrait également constituer un tracé alternatif à la piste cyclable du Lido en cas de fermetures occasionnelles liées aux intempéries.

Comme vous le savez, le Département pratique une politique cyclable volontariste et mes services sont particulièrement soucieux de préserver la continuité cyclable d'autant plus sur des axes d'envergure européenne tels que l'Eurovélo 8 et Eurovélo 17.

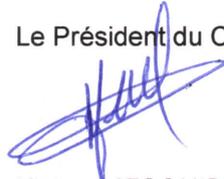
Hôtel du Département  
1000 rue d'Alco  
34087 Montpellier Cedex 4

T : 04 67 67 67 67  
W : [herault.fr](http://herault.fr)

A cet effet, j'adresse une copie de ce courrier à M. le Président de l'Agglomération du Pays de l'Or en tant que gestionnaire de la piste cyclable entre les Petit et Grand Travers, afin que ses services puissent vous apporter des éléments de réponse sur l'inondabilité de cet axe cyclable.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du Conseil départemental,



Kléber MESQUIDA

Copie à :  
M. le Président de l'Agglomération du Pays de l'Or  
Associations : Vélo Pays de l'Or ; Vélocité Grand Montpellier ; Roue Libre de Thau